

# HMPY : LA FERME DU PETIT-PORT-ROYAL

Le présent article a été réalisé par le secrétaire d'HMPY, Patrick BEGUIN qui a résumé ou sélectionné des extraits du remarquable travail de M. Michel MAZET, illustré des recherches cartographiques de M. Michel-Jack MASSON. Ce travail complet de plus de vingt pages ne pouvant trouver place dans le présent Bulletin Municipal, sera d'abord présenté à la Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY) qui publie tous les cinq ans un ouvrage de travaux historiques éminents et inédits ayant retenu son attention, et si la Société Rambolitaine ne le retient pas, nous le publierons et le diffuserons, via le Syndicat d'Initiative du Perray.

Alphonse MAREST, Maire Honoraire, Président de Histoire et Mémoire du Perray-en-Yvelines

L'histoire actuellement reconstituée du Petit Bourras (*coquille de l'imprimeur pour Pourras*) dénomination du site par Adolphe de Dion dans le *Cartulaire de Porrois* (voir l'article du Perray-infos de février 2009) se divise en huit moments :

## 1. Le nom de pays : le nom

En 1204, Eudes de Sully, évêque de Paris et Mathilde de Garlande achètent à Milon de Voisins, chevalier, un fief "*sis en Porrois*" dans le val du Rhodon, ruisseau se jetant dans l'Yvette. Ils veulent créer dans la vallée de Chevreuse un monastère de religieuses. La construction des premiers bâtiments s'achève en 1207 et quelques religieuses s'y installent. Une église construite par Robert de Luzarches est inaugurée le 25 juin 1230. Le monastère porte le nom de Notre-Dame de Porrois (déformé rapidement en Port-Royal, puis Pourras), en raison du lieu où il se trouve. Porrois vient d'un mot du bas-latin, désignant un endroit humide, marécageux, plein de broussailles et d'arbres.



Extrait de la carte de Cassini (1784)

## 2. La donation du Comte de Montfort

En juin 1248, Jean Comte de Montfort, se trouvant à Aigues-Mortes, auprès de Saint-Louis en partance pour la Septième Croisade (1248-1254), fait don aux religieuses de deux cent quarante arpents\* de terre boisée d'un seul tenant sur le territoire de "*Chamini Petreti*" (Chemin pierré = Le Perray), représentant aujourd'hui le bois et l'Etang de Pourras ainsi que l'Etang de Saint-Hubert.

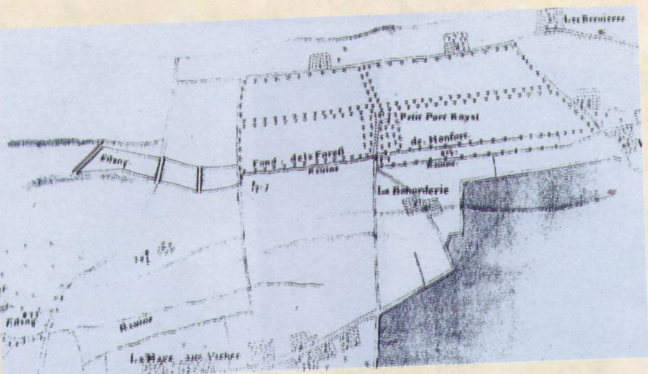
\* 1 arpent = 1/2 hectare = 5 000 m<sup>2</sup>

## 3. Le nom de pays : le pays

La vaste forêt d'Yveline (latin, *Aquilina*), où se situe ladite parcelle, appartenait aux Rois de France depuis au moins Robert le Pieux lorsqu'en 1204 Philippe-Auguste la cède avec le château de Saint-Léger-en-Yvelines au Comte de Montfort.

La nouvelle propriété des moniales, placée dans un vallon marécageux où coule, dans une ravine, le ru Peissonnier, est nommée le Petit Port-Royal, pour rappeler son appartenance à l'abbaye.

Les religieuses font en partie essarter et, par un travail assidu, assainir, puis cultiver leur domaine du Perray où une ferme est bientôt bâtie.



Plan du site du réseau des Etangs et des Rigoles antérieur à 1685 (Archives nationales VA65, pièce 45)

#### 4. Le Temps des procédures

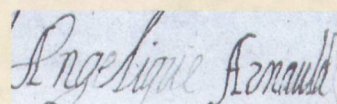
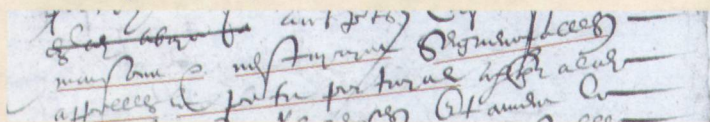
Les archives ne conservent pas de documents sur la ferme du Petit Port-Royal aux XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles, époque de guerres, de famines, d'épidémies, pendant laquelle les établissements religieux sont quasiment désertés.

Au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, Jeanne de La Fin, abbesse de 1468 à 1513, puis sa nièce, concèdent le Petit Port-Royal par des baux emphytéotiques\*. Or il apparaît qu'elles n'en ont pas le droit ; les baux sont cassés et les religieuses sermonnées.

Sentence du 25 juillet 1526 : *Nous, frère Symon, abbé de Chaalis, au diocèse de Senlis, de l'ordre de Cîteaux, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que de l'autorité dudit seigneur de Cîteaux, avons commandé aux religieuses, abbesse et couvent du monastère de Notre-Dame de Port-Réal, dudit ordre, du diocèse de Paris, qu'elles eussent à procurer la rescision et renonciation de certains contrats abusifs par elles faits le temps passé, spécialement touchant seize arpents et demi en une pièce au terroir vulgairement appelé le Petit Port-Réal, en la paroisse du Perray. Lesquelles religieuses, après injonction de spéciale pénitence, les absoutes et dispensées des foyes et serments et promesses par elles faites. En témoin de ce nous avons signé ces présentes de notre seing personnel et scellées de notre scel. Donné audit couvent de Port-Réal, le vingt-cinquième jour de juillet l'an mil cinq cent vingt-six. Symon, abbé de Chaalis.*

\* un bail de longue durée (18 à 99 ans)

#### 5. Le Temps de la prospérité



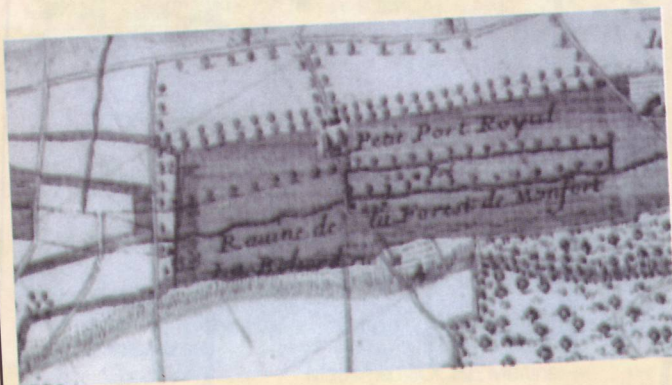
Délices des paléographes: l'écriture du bail du 7 juin 1603 et la signature de l'abbesse

En 1602, le chapitre élit Angélique Arnauld, âgée de 11 ans, abbesse de Port-Royal, et commence alors la prospérité de Port-Royal des Champs et la ferme du Petit Port-Royal au Perray entre dans l'histoire. En effet, moins d'un an après sa nomination, Angélique Arnauld appose sa haute signature, qu'elle conservera toute sa vie, sur le bail à ferme, dressé le 7 juin 1603 par devant Nicolas Ambroise notaire à Chevreuse, entre Jean Pierron receveur de ladite abbaye de Port-Royal et Simon Thiersant, marchand laboureur des **maisons et mestayries seigneuriales appelées le Petit Port-Royal** (souligné en rouge ci-dessus) consistant en **maisons granches, estables, courtz, jardins cloz à murs, six vingt quinze arpents de terre ou environ tant labourables que pastures et buissons, appartenances et dépendances**. Et le domaine ne va cesser de croître et s'étendre sur les terres du hameau actuel de Saint-Hubert, le clos de la Reine, la Mahauderie, la Bouhourderie.

De mars à novembre 1662, la ferme accueille deux hôtes remarquables : Antoine Baudry d'Asson de Saint Gilles (1617-1668), ami de Blaise Pascal, et Pierre Thomas du Fossé (1634-1698) qui décrit dans un chapitre de ses "Mémoires" leur séjour au Perray (voir Le Perray-infos de Janvier 2009).

La répression frappant Port-Royal des Champs, va précipiter le sort de la ferme du Petit Port-Royal ...

#### 6. Les Eaux de Versailles



Il faut de l'eau, beaucoup d'eau à Versailles pour le plaisir de Louis XIV. En 1685, Vauban fait aménager la chaîne des étangs de Hollande et barrer le vallon d'une chaussée (la route de Saint-Hubert).

La ferme construite se trouve à l'emplacement de l'étang prévu... Des 240 arpents, il n'en restera que 102. Les bâtiments seront engloutis. Les religieuses sont dédommagées, mais juste la moitié de ce qu'elles espéraient.

A partir de 1691, elles font reconstruire un nouveau corps de ferme, désormais nommé Pourras, à l'angle du chemin qui mène du Poteau du Perray à la Croix Vaudin (le long du bois actuel) et de l'allée qui venait de la première ferme.

Détail extrait de **La Carte de la Plaine du Mesnil St Denis et environs** Collection d'Anville, 00830B (BNF)

## 7. Des voisins ombrageux

Après la mort du Comte de Toulouse, bâtard légitimé de Louis XIV et de Madame de Montespan, son fils, le Duc de Penthièvre, aura des démêlés avec La Ferme de Pourras. Les Religieuses ont le droit de chasse et ce droit contrarie son altesse. L'abbesse, Madame de Vauban, propose sans succès l'achat de son domaine ou l'échange avec un autre bien foncier.

Les négociations cessent quand arrive un autre voisin prestigieux, Sa Majesté Louis XV qui est décidé à construire au bord de l'étang de Saint-Hubert un pavillon de chasse.

Les religieuses cèdent toutes leurs terres sises sur la rive gauche des étangs, pour la construction du Plaisir du Roy, soit 75 arpents pour 7 277\* livres acquittées quelques jours avant la mort de Louis XV. Elles procèdent au boisement de l'autre rive pour leurs fermiers, meilleurs chasseurs que cultivateurs.



Détails de la Carte des Chasses du Roi, gravée au XVIII<sup>ème</sup>

Les litiges de chasse vont dès lors ressurgir : parcourant la plaine, le gibier poursuivi trouve refuge dans le Bois de Pourras et ce bois gagne de la valeur. Le Comte d'Angiviller chargé d'administrer le domaine de Rambouillet devenu propriété de Louis XVI, conteste le droit de chasse des Religieuses et mène des négociations pour la cession du domaine. Les documents actuellement retrouvés ne vont pas au-delà de 1785. La cession a-t-elle eu lieu ?... Il reste toujours des chemins à explorer.

Arrive la tourmente révolutionnaire : la loi du 19 décembre 1789 attribue à la Nation les biens du Clergé. Le Bois de Pourras n'est pas vendu et devient alors domanial, comme les étangs et rigoles.

\* 1livre = 15 € 2001

## 8. La maison forestière de Pourras

Le cadastre de 1830 confirme la propriété du site au Domaine de la Couronne. La ferme se compose de deux bâtiments rectangulaires, l'un nettement plus petit, disposés en angle et donnant sur une cour ; une mare se situe en retrait du grand bâtiment ; avec prés et jardins l'ensemble constitue un enclos de 9010 m<sup>2</sup> (parcelles n° 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20).

La ferme est devenue la maison forestière du Bois de Pourras, gérée par les Eaux et Forêts.

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, les allemands tracent un terrain d'aviation dans la plaine des Bréviaires, déplacent la Croix Vaudin et camouflent leurs avions dans le bois. Ils occupent la maison forestière mais la laissent inhabitable à la Libération ; utilisée parfois par les forestiers, puis abandonnée, elle est démolie dans les années 1970.

Extrait du Cadastre Napoléon (1830)

Vue aérienne actuelle et les 2 sites

